

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Arrêtés préfectoraux portant enregistrement des 3 installations de stockage de déchets inertes par le SYDED du Lot à LIVERNON, LUZECH et LACAPELLE-MARIVAL

Par arrêté préfectoral du 30 septembre 2016, les trois installations de stockage de déchets inertes du SYDED du Lot, situées sur les communes de LIVERNON, LUZECH et LACAPELLE-MARIVAL, sont enregistrées au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans les mairies de LIVERNON, LUZECH et LACAPELLE-MARIVAL où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 04 OCT 2016

Le directeur départemental
des territoires du Lot,



Philippe Grammont